

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11- 93**  
OBJET : **ATTRIBUTION SUBVENTION AU CCAS 2020**  
Nomenclature : **7.5.3**

**En exercice : 29**

**Présents : 28**

**Pouvoirs : 1**

**Absents : 0**

**Votants : 29**

Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC

**Le membre ayant donné un pouvoir :**

Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

**Rapporteur :** Florence CABRESIN

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La commune verse chaque année une subvention d'équilibre à cet établissement public pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Au titre de l'année 2020, il est proposé de verser au centre communal de la commune une subvention d'un montant de 50 000 €.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE DECIDER le versement d'une subvention au CCAS de 50 000 € au titre de l'année 2020 ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 657362 du budget 2020 ;
- DE CHARGER M. le Maire de procéder au versement de cette subvention.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020  
Alain ROYER, Maire



Accuse de réception en préfecture  
044-244402041-20201109-2020-11-93-DE  
Date de téléransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020